



MEDIAPART

Me Emmanuel Pierrat  
91, Boulevard Raspail  
75006 Paris  
contact@cabinet-pierrat.com

Paris, le 12 avril 2016

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Maître,

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 8 avril 2016, vous me mettez en demeure, en qualité de directeur de publication de Mediapart, de ne pas publier d'éventuelles informations concernant l'un de vos clients, Denis Baupin, sans pour autant préciser de quelles informations il pourrait s'agir.

En quarante ans de journalisme, je n'ai jamais reçu de courrier de ce type, relevant de pratiques d'Ancien Régime, totalement contraires à l'esprit des lois républicaines. Depuis la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, dont l'article 1<sup>er</sup> énonce que « l'imprimerie et la librairie sont libres », l'autorisation préalable et la censure préventive n'ont en effet plus cours.

Respecter la liberté de la presse, c'est donc respecter son droit à enquêter librement, dans le respect de ses règles professionnelles, sur tout sujet d'intérêt public, au service du droit de savoir des citoyens. Toute pression, toute intimidation, toute menace visant à entraver ce travail aussi nécessaire que légitime est une atteinte à nos libertés fondamentales.

Nous ne répondons de nos informations qu'une fois publiées, et ceci devant les juges judiciaires, au titre de la vérité des faits révélés et de la bonne foi du travail qui les a mis au jour. De fait, si d'aventure Mediapart est, un jour, en possession d'informations d'intérêt public concernant votre client, sa rédaction veillera évidemment, comme elle le fait toujours, à prendre contact avec lui afin de solliciter ses réactions avant toute publication.

Je ne peux donc qu'opposer une fin de non recevoir à votre sidérante sommation visant à interdire, par avance et de façon générale, toute investigation légitime sur une personnalité publique, qui plus est élue de la Nation. Et je préfère mettre sur le compte d'un égarement passager ce courrier liberticide, fort éloigné des principes démocratiques qui fondent un Etat de droit.

Si, néanmoins, vous persistiez à menacer ainsi la rédaction de Mediapart aux fins d'entraver son travail, je me réserve le droit de rendre publics nos courriers afin que chacun puisse juger de la nature de vos méthodes.

Dans l'immédiat, j'en informe nos conseils, Mes Jean-Pierre Mignard et Emmanuel Tordjman du cabinet Lysias.

Bien à vous,

Edwy Plenel